



N° 686
8-03-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Retraites, salaires :
maintenir la pression

Pétition bac :
signez et envoyez-là

18 mars :
**GRÈVE NATIONALE UNITAIRE
POUR L'ÉDUCATION**

CONCOURS 2003 - LES SUJETS

Capeps externe :

Ecrit 1 : « Il n'est pas d'éducation qui ne soit transmission d'une culture et par conséquent ne la présuppose » (ULMANN J., sur quelques problèmes concernant l'EPS, 1966, revue EPS N° 81, 82, 83). Quelle culture l'EPS peut-elle transmettre aujourd'hui ?

Ecrit 2 : Montrez comment le groupe classe constitue à la fois des contraintes et des ressources pour les apprentissages proposés en EPS.

Capeps interne :

Ecrit : « L'acquisition de compétences par les élèves est un des objectifs des programmes d'enseignement de l'E.P.S. Dans cette perspective, quelle place faites-vous à l'apprentissage des techniques sportives. Vous illustrerez vos propos à l'aide d'exemples tirés de votre expérience professionnelle. »

Agrégation interne : 2003

Epreuve n°1 : Quels rapports entretiennent l'éducation physique et sportive et la santé depuis le début du XX^e siècle ?

Epreuve n°2 : En quoi et comment l'acquisition de techniques contribue-t-elle à la formation des élèves ? Les exemples seront pris dans l'enseignement du second degré.

INRP

L'INRP organise deux journées d'études sur le thème suivant :

Vingt ans de recherche en didactique de l'Education physique et sportive à l'INRP (1983 – 2003). Bilan et perspectives.

Date : les 20 et 21 mars 2003

Horaire : de 10h00 à 17h00 et de 9h00 à 16h00

Lieu : Amphithéâtre de l'Ecole de Chimie, 11, rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris



PLATE-FORME UNITAIRE DE GREVE

Les organisations soussignées ont décidé d'appeler le 18 mars l'ensemble des personnels à une nouvelle journée de grève et de manifestations avec une manifestation nationale des MI-SE et Aides Educateurs

– **pour d'autres choix budgétaires** permettant d'améliorer le service public d'éducation, de conduire tous les jeunes à la réussite scolaire et de répondre aux besoins de la recherche publique

– **pour une programmation pluriannuelle** permettant les recrutements nécessaires pour faire face aux départs en retraite prévisibles ; pour la formation initiale et continue de tous les personnels et le développement des IUFM

– **pour la résorption de la précarité**

– **pour le retrait du projet de loi** sur les assistants d'éducation et une véritable négociation pour que soit amélioré le statut des MI-SE, pour que soient reconnues, professionnalisées, transformées en emplois statutaires les missions nouvelles mises en place par les Aides-Educateurs et pour que des solutions soient offertes aux actuels AE ;

– **pour le maintien des missions** et de tous les personnels de l'éducation et de la recherche publique, notamment ATOSS, Conseillers d'orientation Psychologues... dans la Fonction Publique d'Etat.

Nous appelons l'ensemble des personnels à agir pour que le service public d'éducation soit la priorité de la nation. Ce sont d'autres choix, d'autres orientations et d'autres ambitions qu'il faut pour les jeunes et le service public, afin notamment de combattre l'exclusion et les inégalités et de permettre un développement économique et social fondé sur la justice, la solidarité, l'accès de tous aux qualifications et à la formation.

Extraits du communiqué de presse, FAEN - FERC-CGT - FSU - SGEN-CFDT - UNEF, Paris, le 20 février 2003.

Et pendant ce temps-là...

Le gouvernement annonce le gel de 4 milliards d'€, soit 1,4% du budget de l'état, et se retrouve donc affaibli pour faire jouer tout leurs rôles aux services publics.

Et 1000 emplois supprimés chez Matra ? Commentaire d'un expert : c'est un accident industriel ! Pour les salariés et leurs familles c'est surtout une catastrophe.

Le Premier ministre J.P. Raffarin fait ses courses, il délocalise le CNDP au Futuroscope pour combler le déficit. Les contribuables payeront.

L'impôt continue de baisser. Bonne nouvelle pour les collègues qui payent l'I.S.F. (impôt sur la fortune).

Le journal *Les échos* nous informe que les grands patrons français ne sont pas très bien placés pour leurs rémunérations. Ils n'arrivent qu'en 14^{ème} position loin derrière les Etats-Unis ou l'Argentine. 519 060 \$ de revenu en moyenne. Bientôt la misère...

Hausse de 0,7% du chômage en janvier. On compte 2 323 800 demandeurs d'emplois soit 9,1% de la population active. Des cotisations en moins pour les retraites !

DANSE

L'association Danse au cœur organise les Rencontres nationales et européennes de danse à l'école du 6 au 25 mai 2003.

Audition- évaluation des chorégraphies, rencontres régionales collèges/lycées...un programme vaste et éclectique.

Pour tout renseignements : 02 37 36 42 68
danse.au.coeur@wanadoo.fr

L'Education : un droit fondamental

L'Internationale de l'Education, dans le cadre de sa campagne mondiale pour l'Education, organisera une semaine mondiale d'action du 6 au 13 avril sur le thème de « l'éducation des filles » en reprenant l'objectif fixé au préalable sur l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et celui plus large de l'éducation pour tous d'ici 2015.

Les sociétés où les femmes n'ont pas droit à l'éducation sont handicapées en matière de développement économique et social. L'éducation des filles est un préalable pour un pays prospère et démocratique.

Des femmes instruites et autonomes représenteraient un meilleur espoir pour en finir avec la pauvreté, combattre le SIDA, réduire la faim et consolider la démocratie. L'éducation a été, pour la première fois, il y a 50 ans, déclarée DROIT FONDAMENTAL.

Le SNEP s'associe pleinement à cette campagne mondiale pour l'Education (large coalition de plus de 1500 syndicats d'enseignants et ONG oeuvrant pour le développement, contre le travail des enfants...).

Anne HIVERNET

édito

Echec à la politique d'austérité en éducation Grève le 18 mars

Pugnace, le gouvernement entame une longue épreuve de force sur les dossiers structurants de la société : la décentralisation, l'éducation, la protection sociale, les retraites, les libertés. Il s'agit bien des problèmes les plus lourds, de problèmes de civilisation. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'il dévie des lignes de conduite qu'il s'est fixées si nous ne sommes pas capables, sur chaque question, de mobiliser une grande partie de la population pour soutenir nos propositions alternatives. De plus, dans l'immédiat, chaque thème doit entraîner sa propre mobilisation ; ce n'est pas parce qu'un recul sur les retraites serait obtenu par une action puissante que les menaces sur le système éducatif seraient levées. Le défi est bien là : se mobiliser sur chacun des dossiers en évitant de penser que tel est plus important que tel autre.

Sur l'éducation, le consensus de toutes les forces politiques faisant de ce budget une priorité pour tous, est rompu. La droite, alors dans l'opposition, n'avait pas de mots assez vindicatifs pour dénoncer ses insuffisances. Revenue au pouvoir, elle a tranché deux fois dans le vif : une première fois lors de l'examen du projet de budget en le contenant dans le minimum de progression et aujourd'hui en supprimant les crédits votés en décembre et en annulant sa faible amélioration. Le gouvernement sait que ses décisions sont non seulement impopulaires mais dangereuses pour la qualité du service public pour les années à venir ; il s'organise cependant pour résister. Nous le savons de par ses réactions aux grèves et manifestations que nous avons menées. La course sera longue et ne se gagnera pas par un K.O. Ce sont ces analyses qui nous ont guidé pour décider d'un nouveau mouvement d'action de grève ce 18 mars. Les ministres actuels restent aveugles aux signes qui remontent des établissements ; certes ils multiplient les interventions publiques sur des sujets d'actualité (violence, santé, racisme...) mais sans vouloir comprendre que ces sujets sont au cœur des questions éducatives que les personnels posent dans leurs grèves : de conditions de travail, de moyens, d'horaires, de remplacements, de disponibilité, de formation continue bref, de tout ce qui doit être amélioré afin que le métier trouve un contenu plus conforme aux attentes de chacun pour la réussite des jeunes. Cette aspiration là est essentielle et elle doit être entendue par le gouvernement.

Sa surdité nous contraint à reconduire la grève. Et elle doit être réussie.

Jean Lafontan
Secrétaire Général

SOMMAIRE

• Divers.....	p. 2
• Edito.....	p. 3
• Communiqué de presse FSU.....	p. 3
• Retraites.....	p. 3
• Salaires.....	p. 4
• Ni putes, ni soumises.....	p. 4
• Rencontre Ferry.....	p. 5
• Victoire à Orange.....	p. 6
• Mutations - Précarité.....	p. 7
• Pétition Bac.....	p. 8
• Sections sportives scolaires.....	p. 8
• Rencontre avec la direction de l'UNSS.....	p. 9
• Réhabiliter B. Hanse.....	p. 10
• Budget.....	p. 10
• Notation administrative.....	p. 10
• Communiqué de presse du SNEP..	p. 11
• Semaine d'éducation contre le racisme.....	p. 11
• Irak.....	p. 11

Retraites : après les déclarations de F. Fillon

Les propos de F. Fillon sur les retraites publiés dans Le Parisien s'assimilent à une fin de non recevoir pour l'essentiel des propositions formulées par le mouvement syndical. Apparemment la négociation ne pourrait porter que sur les marges d'un dispositif dont le cœur est déjà arrêté et qui repose sur des régressions générales. Le gouvernement affiche un « dialogue social » auquel il ne laisse pas d'espace pour exister.

En donnant la priorité à l'allongement de la durée de cotisations des fonctionnaires et en refusant simultanément de remettre en cause la réforme Balladur pour les salariés du privé, il met en avant une conception de l'équité qui non seulement est un alignement par le bas mais laisse présager de nouveaux reculs pour tous. Est-ce un hasard si le droit au départ à 60 ans n'est jamais mentionné dans son propos ?

Occultant le fait que la France a parfaitement les moyens de financer

les régimes de retraites comme elle l'a fait par le passé, il ignore totalement les revendications de véritables convergences privé/public autour d'un droit à départ à 60 ans, d'un taux de remplacement de 75% au moins, de 37.5 annuités et de droits nouveaux.



De fait, pour le ministre le seul choix qui s'offre à l'ensemble des salariés du privé comme du public

est soit de travailler plus longtemps - au détriment d'ailleurs de l'emploi des jeunes - soit d'avoir des pensions réduites : son propos est particulièrement explicite là-dessus. Pour la FSU, une telle démarche est inacceptable. Elle est contraire aux exigences formulées par les

centaines de milliers de manifestants du 1er février. C'est sur de tout autres bases qu'une véritable

négociation doit s'engager. C'est pourquoi la FSU continuera à agir avec les autres organisations syndicales pour une riposte unitaire de l'ensemble des salariés.

« Ni putes, ni soumises »

« Les femmes des quartiers commencent leur marche pour l'égalité et contre les ghettos » Ces femmes parcourent la France jusqu'à la journée internationale des femmes du 8 mars, pour faire entendre les voies qui sont étouffées dans les quartiers dits « difficiles ». « Nous ne pouvons plus vivre en rasant les murs. Les conditions infernales dans lesquelles vivent les filles dans les quartiers concernent la société entière. Nous lançons un appel aux pouvoirs publics, nous voulons dénoncer la violence au quotidien ».

Actuellement donc, des jeunes filles des cités prennent la parole et disent ce qui se passe et ce qu'elles vivent. Nous, enseignant(e)s d'EPS, en contact direct avec ces élèves dans nos établissements, ne pouvons ignorer ce qu'on leur impose. Le SNEP, bien sûr, s'associe, à leur marche au nom des principes et valeurs fondamentales que nous avons toujours défendus. Ne pas en parler serait participer de fait aux régressions des droits fondamentaux de la personne humaine : c'est pourquoi, nous nous proposons de relayer leur combat en le faisant savoir très largement autour de nous et surtout, et aussi, à nos élèves.

Anne HIVERNET

Salaires : le ministre doit négocier

La publication de l'indice INSEE des prix à la consommation de décembre 2002 confirme une dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires proche de 1% sur l'année 2002.

Celle-ci amplifie la perte enregistrée depuis l'année 2000, portée de fait à 2,2%.

Cette baisse est d'autant moins acceptable qu'en 3 ans, les traitements et pensions des fonctionnaires enregistrent un retard sensible sur la croissance économique qui devrait atteindre 6,3% sur la période 2000-2003.

Alors qu'il avait initialement annoncé un premier rendez-vous avant la fin de l'année 2002, le ministre de la



fonction publique repousse de mois en mois l'ouverture de négociations salariales dont la FSU a demandé l'ouverture à plusieurs reprises.

La FSU rappelle la nécessité de revaloriser de manière significative les plus bas salaires de la fonction publique, de maintenir le pouvoir d'achat de tous, actifs et retraités, et de rémunérer à un juste niveau les qualifications des agents. L'attractivité de la Fonction Publique passe aussi par là, alors que se profile la nécessité d'un recrutement massif pour remplacer les personnels qui prendront leur retraite.

Elle demande qu'une mesure immédiate soit prise qui garantisse au moins le rattrapage du pouvoir d'achat et que des négociations soient engagées dans les meilleurs délais.

Paris, le 17 février 2003

Le SNEP rencontre le ministre

Le SNEP (J. Lafontan, M. Charpin, M. Le Ferrand, A. Becker, M. Fouquet) a rencontré mardi 25 février, le ministre Luc Ferry et ses conseillers J.L. Nembrini et G. Matringe.

Durant les 90 minutes de cette entrevue, l'essentiel des dossiers d'actualité a été abordé, et les revendications du SNEP développées. Très attentif et désireux d'être au fait de l'ensemble des questions soulevées, le ministre a admis qu'il y a « beaucoup de sujets sur lesquels vous avez raison », que, « sur un certain nombre, on peut avancer ».

Il n'a en revanche pas caché les contraintes – l'étau ? – dans lesquelles sont rendus les arbitrages budgétaires. Cela pèse sur toutes les revendications à incidences financières ... et rend d'autant plus légitimes les actions syndicales pour d'autres choix budgétaires.

Le ministre s'est engagé à mettre immédiatement en place des groupes de travail sur chaque sujet proposé.

Les thèmes développés par le SNEP au cours de l'entrevue :

• **D'un point de vue général** : l'EPS et le sport scolaire bénéficient le plus souvent d'un bon indice de sympathie et de bienveillance, mais restent marginalisés au sein de l'École. « L'EPS n'est pas installée dans le système éducatif, elle y campe » avait dit J. Dumazedier en 1962. Horaires insuffisants et largement fictifs, pas de salles de classe, ... autant de motifs de grogne pour les enseignants d'EPS, très actifs dans leurs établissements, et le SNEP. Les 2 journées de grève et la 3^e en perspective en témoignent ; des mesures sont attendues.

• **Collège** : Conscient des difficultés réelles et nombreuses, et donc de la nécessité de prendre des mesures pour y remédier, le SNEP reste attaché à l'objectif du « collège pour tous », et exige une nouvelle ambition pour le collège. Il ne souhaite pas que certaines propositions nouvelles prennent un caractère définitif.

Réponse : « Je n'ai pas voulu casser le collège unique ; Je n'ai pas fait le choix (attendu par beaucoup) de rétablir un palier d'orientation en fin de 5^e ».

• **Lycée** : Les 3h d'EPS au lycée restent d'actualité. On note un déclin de l'option facultative et un déficit d'expansion de l'enseignement de complément. La section EPS à l'ENSET de Cachan est maltraitée ; la question des classes préparatoires reste posée. Le défi du nouveau bac EPS, créer de l'homogénéité dans l'évaluation certificative dans le contexte d'une hétérogénéité très importante des conditions d'enseignement, est un défi pour l'EPS, ses enseignants et le service public d'éducation. Or, les conditions de mises en œuvre ne sont pas à la hauteur. Des aménagements sont attendus. L'attribution d'indemnités d'examen pour la co-évaluation est

une question de dignité professionnelle et de reconnaissance de l'engagement des collègues.

Réponse : Le ministre s'engage à étudier cette proposition très vite et à donner une réponse. Concernant l'augmentation d'horaires, aucune marge possible.

• **Sport scolaire** : - Suite aux deux courriers du ministre au SNEP, le cabinet s'était engagé à introduire la référence à la circulaire « sport scolaire » dans la circulaire de rentrée. Cela a été oublié dans le projet actuel.

Réponse : Le ministre et ses conseillers acceptent le principe d'une évocation du sport scolaire dans le corps de la circulaire de rentrée, et de la référence en annexe.

– Un travail est à engager, sur les statuts (AS, UNSS, CSE, MAD de l'UNSS). Il faut envisager un déblocage du verrou des 183 postes de MAD.

– Le projet de budget 2003 de l'UNSS va être soumis au CA. La subvention du MJENR doit notablement évoluer. Portée à 3 millions d'€, soit + 360 000 €, elle permettrait plus d'initiatives sur le terrain et plus d'égalité sur le territoire.

Réponse : Le ministre reconnaît la justesse de cette proposition ; il va consulter ses services.

– Les relations UNSS/collectivités/MJENR doivent s'inscrire dans une réglementation qui maintienne le caractère national de l'UNSS et simultanément situe clairement le cadre de l'implication des collectivités territoriales. Une convention doit être mise à l'étude.

Réponse : le Directeur de l'UNSS doit remettre des propositions sur ce thème le 6 mars.

• **Installations sportives** : Le travail initié par la mission Cathala doit être suivi d'effets. La situation de l'EPS au regard des IS n'est pas bonne. Le document du SNEP sur « les grandes salles » connaît un certain succès (collectivités, fédérations), et il sera poursuivi (piscines, petites salles). Les représentations des exigences de notre discipline doivent évoluer. Elles ne le font que trop lentement. Le MJENR doit y contribuer : sensibilisation des préfets lors des constructions et rénovations, aide aux financements (contrat de plan Etat – Régions). Face à cette question, l'absence de réponse du ministre traduit bien l'absence de volonté politique du ministère sur ce dossier.

La question du « savoir nager » n'est toujours pas résolue. Une évaluation reste à mener.

• **Maxima de service** : Les enseignants d'EPS restent les seuls à ne pas être alignés sur l'ensemble de leurs collègues. Le CTPM a voté pour cet alignement. Il faut ouvrir des négociations.

Réponse : « Ce n'est pas la mode... » ; « Cela coûte 3000 postes, mais on peut toujours en discuter ».

• **Postes (créations, concours), précarité** : Le maintien des 1330 recrutements au CAPEPS externe pour 2003 est positif, mais la baisse de 5% à l'agrégation externe est regrettable, de même que celle des concours internes. L'ensemble est malgré tout insuffisant : en témoigne l'augmentation continue du recrutement de vacataires (jusqu'à 10% des emplois dans certaines académies). Ceux-ci étant difficilement recensés par les rectorats, leur nombre fausse le calcul des besoins en

recrutement de titulaires. De plus, ces personnels, sans garanties statutaires, ne répondent pas aux besoins du système éducatif (non participation aux conseils de classe et à l'animation de l'AS ...). Le SNEP demande l'arrêt de leur recrutement.

Réponse : « La bataille pour maintenir les recrutements a été rude ». Accord sur le trop grand nombre de vacataires et les problèmes que cela induit, mais recours minimum nécessaire pour la souplesse du système.

Mouvements 2003 : Face aux problèmes rencontrés dans certaines académies (surnombre de personnels chargés des remplacements dans certaines zones alors que d'autres sont désertées), la DPE a demandé une plus grande rigueur dans la gestion des affectations des personnels lors du mouvement intra académique 2003.

C'est un réel problème et nous avons à plusieurs reprises alerté l'administration sur les conséquences de l'insuffisance des recrutements et de la gestion au coup par coup et souvent démagogique des rectorats depuis la mise en place du mouvement déconcentré en 1999. Aujourd'hui des décisions drastiques sont prises par les recteurs, au détriment de tout paritarisme, et qui vont à l'encontre des textes réglementaires gérant les personnels. Ces décisions vont avoir de graves conséquences pour les personnels lors du mouvement 2003 et sur la gestion future des académies.

Le problème ne peut se régler aussi brutalement, et doit être traité autrement.

L'évolution du corps des CE d'EPS : Parmi les quelque 4000 CE d'EPS, les plus jeunes, les plus formés, n'ont bénéficié d'aucune des étapes de la revalorisation. Le projet de protocole de 2002 marquait une amélioration sensible. Il doit être mis en œuvre. C'est une promesse non tenue.

Réponse : « Je crois que vous avez raison ... ». Cette question doit trouver une solution.

Le SNEP va s'engager dès aujourd'hui pour que les propositions du ministre se traduisent rapidement dans les faits.

L'action solidaire l'emporte à Orange

Les élèves des collèges d'Orange dans le Vaucluse ont à nouveau droit au Sport Scolaire.

Les installations sportives sont, après délibération du conseil municipal, mises gratuitement à disposition des AS des collèges de la ville. Après 5 mois de « prise en otages » des élèves et des enseignants, la situation se débloque enfin. Mais quel gâchis !

Pourquoi plus de cinq mois pour recouvrir le droit au Service Public du Sport Scolaire ? Pourquoi sommes-nous contraints de « défendre » ce droit ? Il y a bien problème autour des lois de décentralisation.

Mais l'heure n'est pas à faire la « fine bouche » devant le déblocage de la situation et cette évolution peut être considérée comme une « sorte de jurisprudence ». Cependant, il aura fallu « batailler ferme » pour en arriver là et les mots de détermination, pugnacité et solidarité reflètent bien l'atmosphère de ce conflit. C'est bien une mobilisation de longue haleine, impliquant de nombreux collègues avec le SNEP au plan local, départemental, académique et national ainsi que le directeur départemental de l'UNSS qui a permis d'en arriver là (1).

La manifestation du mercredi 12 février rassemblant une quarantaine de collègues devant la Préfecture et le Conseil général du Vaucluse, la veille, des principaux responsables - Préfet, Inspecteur d'Académie, Président du

CG et Maire d'Orange - ont donc été décisives. L'État, fortement interpellé, a contraint les collectivités territoriales à s'entendre. Les arguments financiers du Conseil Général ont abouti à la mise à dispositions gratuite par la municipalité des installations sportives pour les collèges et leurs AS (retour à la situation antérieure).

Si des collègues, enseignants comme nous tous, n'avaient pas pris « le mors aux dents », n'avaient pas dérangé « un peu » les habi-



tudes, s'indignant, s'insurgeant, proposant de mobiliser, où en serions-nous, où en seraient les AS et les élèves des collèges d'Orange aujourd'hui ? Dans ce conflit, le SNEP a pris naturellement sa place aux côtés des collègues et de l'UNSS locale, pour défendre le droit au sport scolaire pour les élèves d'Orange. Le succès de cette action représente un encouragement pour toutes les formes d'actions solidaires.

Alain BRIGLIA

(1) Rappelons quelques temps forts :

- le 15.10.02, le SNEP, reçu par l'IA, l'interpelle sur la situation de l'EPS et du sport scolaire sur les 3 collèges d'Orange
- le 20.11.02, le SNEP organise une conférence de presse à Orange pour dénoncer le diktat municipal et en mesurer les conséquences catastrophiques ; longs articles dans la presse locale
- le SNEP propose de lancer une adresse aux parents d'élèves, avec une adhésion symbolique à l'AS pour la soutenir
- le 23.11.02, le SNEP sollicite une audience chez le Préfet du Vaucluse : problème étudié mais audience refusée
- le SNEP académique intervient au niveau du Recteur, le SNEP national au niveau du Ministre
- au CA national de l'UNSS, le secrétaire général du SNEP demande à l'administration de prendre ses responsabilités sur le cas d'Orange
- le 11.12.02, le cross UNSS départemental est placé sous le signe de la solidarité avec les collègues d'Orange (brassard noir)
- le SNEP lance une pétition départementale, FSU, académique
- intervention du SNEP national lors du Championnat de France de cross UNSS dans les Yvelines
- le 6.01.03, le SNEP en audience chez le Recteur l'interpelle : il est chargé par le Ministère de traiter le problème
- le SNEP Vaucluse demande une audience au Conseil Général
- le SNEP national lance une pétition auprès des directeurs départementaux et régionaux de l'UNSS
- en accord avec le DDUNSS, le SNEP appelle à une journée sans AS et à un rassemblement devant la Préfecture le mercredi 12 février 03, avec une nouvelle demande d'audience.

Mutations, gestion des TZR ; de graves conflits

La volonté ministérielle d'une « rigueur draconienne » dans la gestion des postes et des personnels, TZR en particulier, prend actuellement tout son effet dans de nombreuses académies. L'autre volonté, appelée à tout instant, de « dialogue social » est, elle, totalement babuée.

C'est ainsi que les représentants des personnels sont informés, au mieux en CTP, à défaut par circulaire, au pire par découverte sur des sites rectoraux, de mesures drastiques concernant les zones de remplacement et le sort des TZR, d'où vont découler de lourdes conséquences sur les mutations et sur les conditions de travail de certains personnels.

Ici (Poitiers par exemple) le rectorat veut transférer des TZR de zones sur d'autres. Là (Clermont) on multiplierait les postes à complément de service. Ailleurs (Nice, Orléans, Nantes...) on élargirait les zones à des dimensions insupportables.

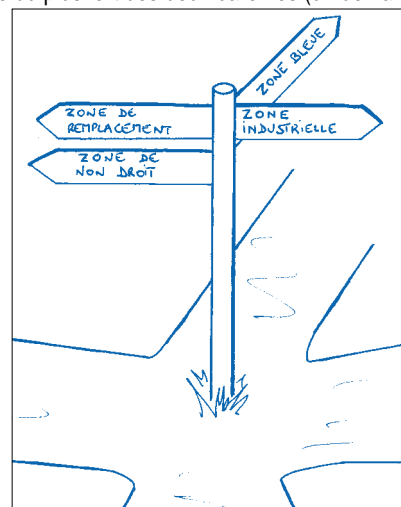
Pire : des TZR seraient réaffectés en nombre par mesure de carte scolaire sur poste fixe – à l'encontre de la réglementation –. C'est le cas d'Orléans et surtout de Toulouse où le projet du rectorat est de réaffecter 75% des TZR exerçant dans quatre zones !

A Bordeaux, c'est le summum. Et c'est bien plus grave, car le Recteur s'y arroge le droit, non plus de gérer de manière déconcentrée dans le respect des règles nationales, mais bien de légiférer, faisant fi des textes et du droit. Ainsi les TZR des Pyrénées Atlantiques et des Landes se verraient accorder 1500 points de bonification pour être candidats sur les postes vacants ce qui, bien sûr, maintient l'impossibilité de toute autre mutation d'arrivant. Les « plus de 175 points » iraient alors tous sur le Lot et Garonne, seul des 5 départements où les ZR ne sont pas interdites d'accès. Dans ce même département et en Dordogne, les deux déficitaires, tout demandeur se verrait, dans 3, 4, 5 ans, attribuer des bonifications de sortie (on invente les départements ruraux isolés !), avec valorisation des postes doubles, mais sur la base du plus fort des deux barèmes (un demandeur pour la Dordogne avec 150 points pourrait donc ne pas y entrer, quand un conjoint en demande simultanée y accéderait avec 120 points).

La position du SNEP est claire : oui, des éléments objectifs nécessitant la révision de certaines situations peuvent exister ici ou là ; pour l'EPS, c'est même nous qui dénonçons les mesures démagogiques entraînant des sur dotations de zones et, donc, des déficits ailleurs. Mais les situations réelles doivent être étudiées, documents précis à l'appui ; les mesures de réajustement justifiées et consensuellement retenues doivent être progressives et étalées dans la durée. Cela suppose une réelle transparence, un véritable paritarisme, l'attention portée à la situation humaine et professionnelle des enseignants, le respect du droit et du cadrage national, notamment des barèmes réglementairement fixés.

Quant à ce qui pourrait se passer à Bordeaux – mais la lutte y est rude – c'est intolérable. Ce serait le pire de ce que promet la décentralisation que de voir des autorités locales, hors de toute concertation, prendre des décisions « politiques » bafouant le droit et les principes nationaux. Très bientôt, la fin de toute négociation approchant, des rassemblements devant le rectorat et le Ministère sont envisagés. Soyez-y ! Directement concernés ou non, nous vous appelons partout à contribuer à tous les appels du SNEP à l'action.

Jean-Louis DUBROCA



Précarité : Le SNEP et le SNES s'adressent au Ministre

Un courrier commun et publié sous forme de lettre ouverte au Ministre de l'EN vient d'être adressée à Luc Ferry par le SNEP et le SNES.

Les deux organisations, rappelant au ministre l'interpellation dont il avait fait l'objet au salon de l'éducation par les non-titulaires présents et auprès desquels il s'était engagé à conserver le niveau de titularisation de l'an passé contestent la baisse effective des possibilités de titularisation aux concours 2003. «...De nombreux collègues seront maintenus dans la précarité, alors que leur ancienneté n'est reconnue dans aucune promotion. Les règles de reclassement, injustes pour les contractuels, et inexistantes pour les vacataires, les défavorisent en terme de carrière, de salaire, de 1^{re} affectation lors d'une titularisation... »

Si le SNES et le SNEP se félicitent que 18000 postes soient ouverts aux concours externes, ils n'opposent pas recrutements externes et titularisations et soulignent de plus la scandaleuse augmentation du recrutement de vacataires.



Ils exigent d'ores et déjà des listes complémentaires à tous les concours et une nouvelle dotation des possibilités de titularisation 2003, l'abolition du recours à la vacation comme moyen de gestion du remplacement, un bilan transparent de la mise en œuvre de la loi Sapin et un état précis de la situation actuelle des non-titulaires

... « Des négociations doivent s'ouvrir, qui aient pour objectif la résorption complète de la précarité avec mise en place de dispositifs ambitieux de titularisation et de formation, garantissant qu'aucun non titulaire ne soit au chômage et la reconnaissance de leurs services pour la carrière et le reclassement » ...

Ils réaffirment enfin que la précarité ne peut être considérée comme une voie d'entrée normale dans le métier et demandent la mise en œuvre d'une politique qui se fixe réellement pour objectif le recrutement de titulaires à hauteur des besoins et la résorption de la précarité

Ce courrier est publié dans son intégralité sur le site internet du SNEP : www.snepsu.net

Michèle CHARPIN

Le ministre n'est pas encore totalement noyé sous nos fax et nos Mèls, de nombreux courriers et courriels lui sont déjà parvenu, alors continuons à lui envoyer le message pour que nos demandes puissent être entendues.



Modèle de message au ministère

par fax : 01.55.55.09.81
 par mél : jean-louis.nembrini@education.gouv.fr
 (Avec double au SNEP par mél: action@snepfsu.net
 ou fax 01 43 66 72 63)

Monsieur le Ministre,

Les enseignants d'EPS de (établissement)
 de (ville, dépt.)
 vous demandent de reconnaître le travail supplémentaire que constitue le nouveau Baccalauréat EPS et d'accorder aux enseignants concernés des indemnités d'examens pour la mise en place de la nouvelle évaluation.

**Envoyez
 mels et fax !**

Sections sportives scolaires : L'Education Nationale doit garder la main

Un bilan exhaustif nécessaire

Le SNEP demande depuis plusieurs années une évaluation nationale sérieuse du dispositif des SSS, mis en place en 1996 à la place des classes promotionnelles et des sections sport-études. La diversité des politiques rectorales dans ce domaine, l'intervention fréquente de lobbies locaux pour ouvrir telle ou telle section sans souci de l'équilibre géographique des implantations, l'intérêt croissant des fédérations sportives, ligues et districts fédéraux pour ce système, le pouvoir des fédérations les plus riches (football notamment) face aux difficultés budgétaires de l'éducation nationale,

tout ceci a contribué à un développement important des SSS (plus de 1600), sans cohérence entre les académies, et souvent à l'intérieur des académies. Le ministère a produit en juin 2002 une « Charte des SSS » censée remettre de l'homogénéité dans ce système, mais n'a pas réalisé l'audit demandé.

Le recteur de Strasbourg contourne les textes réglementaires

Dans une circulaire en date du 7/10/2002, le recteur de Strasbourg s'appuie en partie sur le texte de 1996 et la Charte du 13/6/2002 ; il crée ensuite une catégorisation des SSS selon qu'elles « relèvent d'une politique

d'établissement » ou « d'une politique sportive » ; il redéfinit enfin le mode de fonctionnement en contradiction avec les textes cités plus haut, tant pour les moyens que pour l'encadrement, largement laissés à l'initiative des partenaires et de cadres sportifs. Cette orientation représente un début de démission de l'EN au regard des objectifs scolaires et éducatifs des SSS. L'EPL ne sera bientôt plus qu'une simple structure d'accueil dépouillée de ses responsabilités pédagogiques. Cela est inacceptable. Les enseignants d'EPS ne doivent pas être cantonnés dans un rôle de coordonnateurs. Ils doivent, chaque fois que cela est possible, être responsables de l'intervention avec les élèves des

SSS. L'EN doit apporter l'essentiel des moyens de fonctionnement. Cela n'exclut pas différents partenariats.

Le SNEP s'est adressé au Directeur de l'enseignement scolaire pour contester la politique rectorale Alsacienne et lui demander une intervention dans le sens des textes de référence et de l'intérêt du service public d'éducation. Il a rappelé l'urgence d'une évaluation nationale des SSS (texte de la lettre sur le site du SNEP www.snepfsu.net/péda/l/actualite).

Les textes de références (circ. 96 et Charte 2002) sont disponibles sur le site du SNEP, rubrique « textes/textes généraux ».

Michel FOUQUET

Rencontre avec le directeur de l'UNSS

Le SNEP (J. Lafontan, M. Fouquet) a rencontré J.L. Boujon, directeur de l'UNSS, le 27 février 2003. L'entrevue de 2h30 a permis un large tour d'horizon des questions d'actualité concernant le sport scolaire et l'UNSS : des éléments d'accord sur l'essentiel des sujets, mais constat d'un désaccord profond sur deux questions ayant trait au mouvement UNSS 2003.

- Accord sur des interventions du SNEP et de l'UNSS pour que le sport scolaire trouve sa place dans la circulaire de rentrée 2003.
- Interventions du SNEP et de l'UNSS pour demander une augmentation substantielle de la subvention du MJENR à l'UNSS.
- Volonté commune d'un débat au CSE sur le sport scolaire (mise en œuvre de la circulaire du 25/4/2002)

Sur la poursuite du débat et l'évolution des statuts, les propositions du SNEP sont connues. Le Directeur travaille à un projet qu'il doit soumettre prochainement au cabinet du Ministre.

Le SNEP souhaite que l'ensemble des propositions soit soumis aux instances de l'UNSS (un CA est convoqué pour le 21 mars), et que concertation et transparence président à ce chantier. La mise en place d'un groupe de travail ministériel a été demandée par le SNEP au ministre, qui en a accepté le principe. Le cadre dans lequel s'inscrit cette réflexion semble faire accord : maintien du caractère de service public du sport scolaire au sein du service public de l'EN, avec notamment les présidences des chefs d'établissement, IA, recteurs et ministre de l'EN, mise en place de vice présidences, reconnaissance institutionnelle des districts et de leurs délégués, nécessité de revoir le mode d'élection des élus des AS et de désignation des représentants des personnels. L'AG de l'UNSS, fin mai 2003, devrait permettre un premier état des lieux de cette réflexion et de l'avancement des travaux.

Les MAD de l'UNSS : Concernant leur statut, le SNEP est de plus en plus convaincu que la mise à disposition n'est pas une bonne situation, et qu'il faut aller vers une affectation, sous des formes à définir. Concernant leur nombre, bloqué à 183 dans la convention MEN/UNSS, il est notoirement insuffisant : en témoigne le fait que l'équivalent de 20 postes supplémentaires est accordé par les recteurs. Un bilan doit être effectué, et le SNEP souhaite que la transparence préside à l'ensemble des déci-

sions qui concernent les affectations et redéploiements. Le SNEP a rappelé sa demande d'une évaluation de l'ensemble des situations des collègues affectés en juin 2002 sur des postes UNSS.

Le mouvement UNSS 2003 : Nous avons demandé des explications sur les 4 points



de litige, suite au groupe de travail syndical et aux décisions de la commission de suivi (à laquelle le SNEP ne participe pas, le paritarisme n'existant donc pas dans ce mouvement). Sur les deux premiers points (poste de directeur national adjoint et académie de Besançon), la réponse est satisfaisante : pour diverses raisons, l'affectation est retardée. Le SNEP souhaite néanmoins être consulté sur le 2^e temps et le choix définitif. Sur le cas de l'affectation à La Réunion, le désaccord persiste. Au candidat classé premier par la commission syndicale SNEP/SE, a été préféré un candidat non classé, issu de la structure UNSS. Le collègue classé en 1, qui fait fonction de directeur adjoint cette année à La Réunion, à la satisfaction générale, déjà évincé l'an dernier sur un poste UNSS suite à des pressions politiques, est cette année victime du pouvoir discrétionnaire du Directeur de l'UNSS et de la Commission de suivi. Cela est inacceptable. Sur le cas de l'académie de Limoges, où le poste de directeur adjoint est devenu 1/2 poste sans aucune concertation des intéressés, après publication au BO et travail du groupe syndical, le SNEP exprime son désaccord et pose deux questions :

1) Question de fond. Le Directeur de l'UNSS doit-il, seul, continuer à travailler à un rééquilibrage des moyens UNSS sur le territoire ? Ne serait-il pas préférable que tous les éléments de ce débat soient rendus publics et que les décisions soient prises de façon collégiale et démocratique par les instances de l'UNSS ?

2) Question de forme. Est-il acceptable que l'information/décision soit donnée à l'extrême fin du mouvement, le jour des entretiens individuels avec les candidats, changeant ainsi la donne pour les candidats (et peut-être aussi des non-candidats) ?

Sur ces 2 cas et malgré l'insistance du SNEP, le Directeur refuse de revenir sur les décisions prises.

Le SNEP, les enseignants d'EPS et les cadres de l'UNSS et le sport scolaire en général ont tout à gagner à ce que le débat sur le sport scolaire se déroule en toute transparence et équité, sur l'ensemble des problèmes. A cet égard, le mouvement UNSS reste un point noir.

Michel FOUQUET



Réhabiliter Bernard Hanse

L'année 96/97 était marquée par la multiplication des plaintes de parents à l'encontre de nombreux collègues accusés d'attouchements pendant les séances d'EPS, ou de "voyeurisme" pour la surveillance des vestiaires. Notre congrès (mars 97) adoptait un appel à la vigilance (bulletin n°530 du 12/04/97) suivi d'un article que j'intitulais « Oui à la protection des enfants. Non à une psychose génératrice de rumeurs destructrices » (bulletin n°534 du 24/06/97).

Cela n'empêchait pas hélas le suicide, le 10 juin 97 de notre collègue Bernard HANSE qui n'avait pu supporter les accusations infondées dont il était l'objet et la saisine de la Justice (communiqué de presse bulletin n°537 du 13/09/97).

Cela n'empêchait pas non plus, le 26 août 97 la parution d'une circulaire Allègre-Royal concernant les violences sexuelles qui ne tenait aucun compte des propositions du SNEP en faveur d'un nécessaire équilibre entre la légitime protection des mineurs et le respect de la présomption d'innocence. Plusieurs dizaines de collègues ayant eu à subir, du fait de l'application de cette circulaire, des « signalements » totalement injustifiés il a fallu les aider à réagir, organiser leur défense y compris juridique et développer une campagne souvent à contre courant de l'opinion sensibilisée à l'inadmissible violence pédophile.

Reçus au cabinet de Ségolène Royal, nous avons entendu des propos ahurissants justifiant la « mise en cause de 9 enseignants innocents si cela permet de sauver 1 enfant de violences sexuelles » !

L'évocation du suicide de Bernard HANSE et de la rétractation de l'élève accusateur n'a eu aucun effet sur Ségolène Royal qui, dans des déclarations à la presse a laissé entendre qu'on pouvait aussi se suicider parce qu'on était coupable !

La famille de Bernard, meurtrie non seulement par le drame mais par

5 années de procédure qui laissaient libre cours à la rumeur, a enfin obtenu un arrêt de la Cour d'Appel du Tribunal des mineurs de Reims en date du 21 juin 2002 qui reconnaît que « l'accusation portée contre le professeur apparaît ainsi dépourvue de fondement », attendu que l'élève X « à la suite de son expulsion à l'origine d'un contact physique peut-être mal interprété entre l'élève et son professeur, à l'évidence ulcéré d'être ainsi traité devant ses camarades, a imaginé d'accuser Bernard HANSE de s'être livré à des attouchements dont il a cru pouvoir établir l'existence en les rapportant mensongèrement à ses condisciples afin que ces derniers puissent ultérieurement corroborer ses dires, ce qu'ils se sont refusés de faire ».

Il faut maintenant, comme le réclame à juste titre la famille, que le ministre réhabilite officiellement la mémoire de Bernard. La demande faite, dans ce sens par l'avocate dès le 22/07/2002 étant restée sans réponse, la famille vient dans une conférence de presse (1) de rendre publique une nouvelle lettre aux ministres FERRY et DARCOS réclamant « cette réhabilitation au nom du droit et de la morale » qui « serait un soulagement pour les élèves du collège qui ont vécu 2 traumatismes, le suicide du professeur estimé et les doutes médiatiques du ministre... Votre geste rétablira aussi la dignité de toute une famille meurtrie par une instruction en longueur ».

Le SNEP soutient totalement cette légitime requête et son secrétaire général interviendra dans ce sens auprès des ministres concernés.

Marcel BERGE

(1) *Le bulletin SNEP de l'académie de Reims a publié l'article de « Tribune Libre » que lui avait adressé Alain HANSE, frère de Bernard, professeur EPS lui aussi.*

Gel des crédits : 2003 moins bon que 2002

Le gouvernement vient de décider de geler (comprendre : supprimer) 4 milliards d'euro soit 1,4% du budget de l'Etat. Ce budget avait augmenté de 1,8% donc l'essentiel de sa croissance est absorbé. A l'éducation, 1,2% sont annulés alors qu'il avait progressé de 1,21% ! Cela signifie que l'intégralité de son augmentation est gelée mais, au-delà qu'il s'agit d'une véritable perte de crédits, chiffrée, en euro constants de 1,7%, à partir des seules prévisions d'inflation qui seront largement dépassées.

Cette décision qui renvoie au respect des seuils « tolérables » des déficits budgétaires imposés par Maastricht (3% du PIB) est, aujourd'hui de plus en plus contesté par nombre d'économistes. Dans l'immédiat, cela va conduire à un budget léthargique dont les personnels et la scolarité des jeunes seront les premières victimes. Le Premier ministre veut feindre de croire qu'il ne s'agit pas là d'une politique d'austérité ; personne, dans les commentaires publics n'en est convaincu.

Notation administrative

La notation administrative traduit la façon dont le chef d'établissement apprécie la manière de servir des personnels enseignants. Cette notation doit respecter la circulaire rectorale envoyée aux établissements et obligatoirement affichée en salle des professeurs. Il est important de savoir que vous avez un droit de réflexion et que vous n'êtes pas obligé de signer le jour même, on doit vous remettre un exemplaire complet (appréciations, pavés et notes). Cette note peut être contestée. En cas de désaccord avec la proposition du chef d'établissement vous devez le notifier sur la feuille (je conteste) et joindre

un courrier précisant les motifs de votre contestation. Important, toute baisse de note doit être accompagnée d'un rapport circonstancié obligatoirement visé par l'intéressé(e). Enfin, si vous contestez, il est possible de joindre un courrier qui sera transmis par la voie hiérarchique. Et surtout, en cas de problèmes, prenez contact avec vos élus du SNEP, pour pouvoir être défendus dans les meilleures conditions lors des CAPA qui examinent les demandes de révision de notes. De nombreuses notes sont relevées chaque année. Nos droits existent, faisons les respecter ensemble.

Des propos ministériels insultants et peu responsables

Certes les tensions internationales, singulièrement au Moyen Orient, peuvent entraîner localement à des actes ou des propos racistes. Le Ministre fait bien de les dénoncer, même s'il exagère sans doute l'ampleur du problème.

Mais alors qu'il s'élève contre toute stigmatisation, c'est lui qui stigmatise une partie des enseignants, ceux « de gauche qui sont anti Israël et tolèrent de plus en plus des propos antisémites... ».

Ces propos sont scandaleux et, bien entendu, ne sont étayés sur aucun fait. Bien au contraire le rejet de tout racisme est au cœur des valeurs dont les enseignants sont porteurs, malgré des conditions d'enseignement parfois difficiles et des débordements qu'ils doivent régler quotidiennement.

Affirmer ainsi ne serait-ce que la tolérance d'une partie des enseignants devant ces actes, c'est les rendre responsables de ce dont ils sont bien plutôt victimes.

Pour combattre les dérives communautaires, favoriser l'insertion scolaire et professionnelle, c'est une politique de la ville et de l'emploi autrement ambitieuse qui s'impose.

Paris, le 28.02.2003 – 13 h 30

IRAK

Après les manifestations monstres dans le monde entier (entre 10 et 15 millions de personnes), le vaste mouvement mondial pour la paix a toutes les raisons de ne pas baisser la garde.

Les buts fluctuants, mais désormais avoués, de la guerre en Irak révèlent maintenant les intentions véritables des Etats-Unis et de leurs alliés. Au-delà de l'élimination des armes de destruction massives, de la lutte contre le terrorisme, et de l'émergence d'une démocratie en Irak et maintenant de résoudre les problèmes du Moyen Orient, c'est maintenant la question de l'emprise des Etats-Unis sur cette région qui apparaît comme le motif principal.

« Renverser Saddam Hussein pour développer une stratégie garantissant les intérêts des Etats-Unis », tels étaient déjà les plan américains en 1998, soit 3 ans avant le 11 septembre, Colin Powell l'a lui même admis. Car ne nous trompons pas, si l'Irak n'a rien d'une démocratie, et Saddam Hussein tout d'un dictateur, force doit rester à la loi, c'est à dire à l'ONU. Et l'ONU, en charge de défendre les intérêts de tous, doit continuer à œuvrer pour un désarmement de l'Irak au travers des inspections. Aussi la mobilisation ne doit pas faiblir, et les pressions continuer. La France, l'Allemagne, la Russie, la Chine, les pays africains et les non alignés de par leurs positions maintiennent l'espoir d'un autre avenir pour la paix malgré le bruit des bottes américaines. Alors maintenons la pression pour le respect du droit international, pour la paix, et pour que la voix des peuples prime sur celle des pétrodollars.

